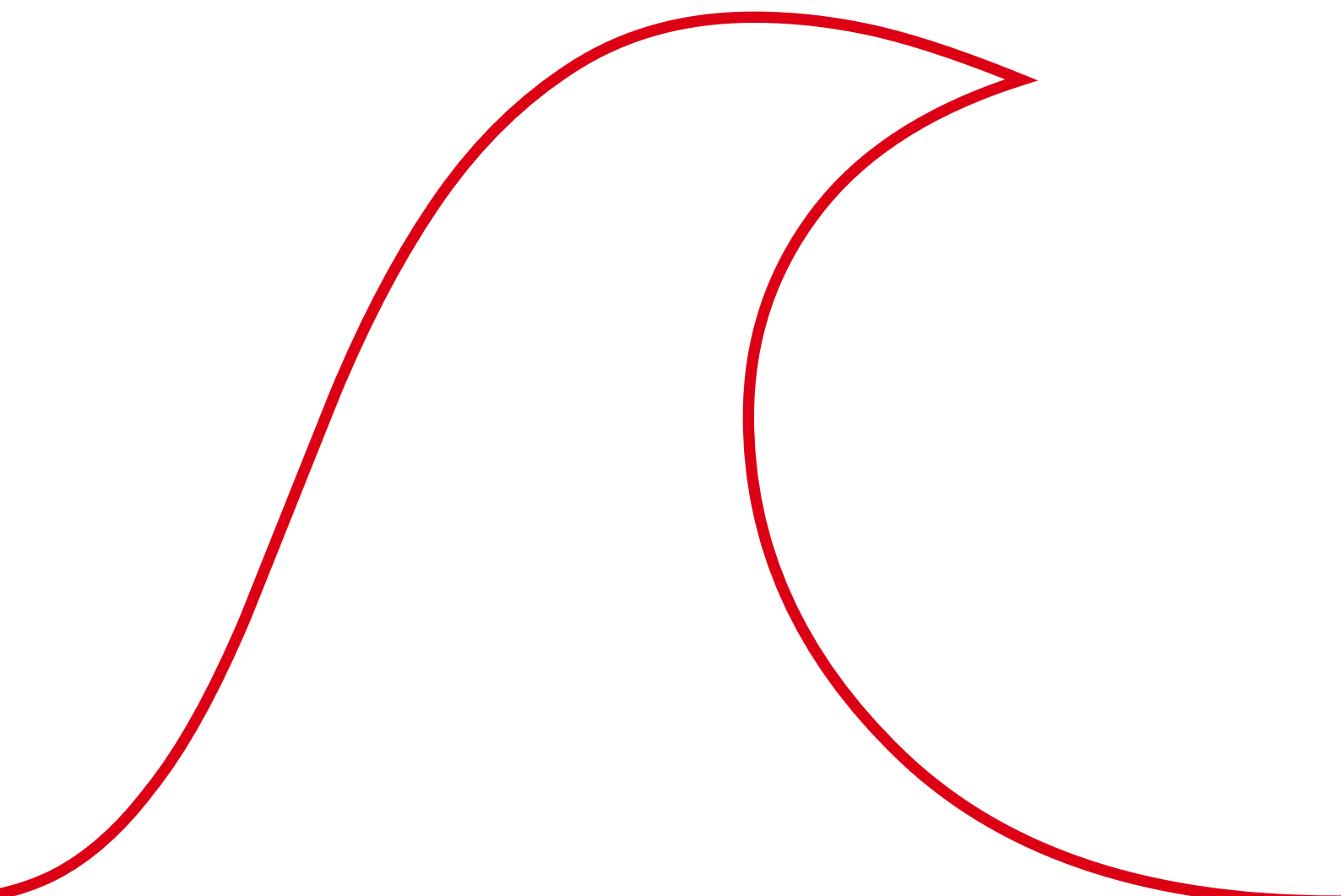


CAISSE DE PENSIONS IMOREK

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2022





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Après une année 2021 tout à fait positive, 2022 n'a pas été avare de difficultés. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la montée de l'inflation ont fortement influencé les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile, ce qui a lourdement pesé sur toutes les œuvres de prévoyance.

La Caisse de pensions IMOREK a elle aussi été fortement touchée par les évolutions négatives survenues sur les marchés boursiers et financiers. Notre caisse de pensions a subi une perte globale de -12,66 % sur les capitaux de placement, ce qui n'est malheureusement pas réjouissant. Toutefois, la santé de notre caisse de pensions demeure bonne par rapport à d'autres. Fin 2022, le degré de couverture de la Caisse de pensions IMOREK était encore nettement positif, à 109,49 %. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son financement satisfaisant et sa grande stabilité.

Si la Caisse de pensions IMOREK a mieux clôturé que d'autres une année 2022 difficile, c'est aussi grâce au modèle d'assurance semi-autonome dont nous profitons grâce à notre affiliation à la fondation collective proparis. Tandis que nous gérons 54 % de la fortune de placement sous notre propre responsabilité, les 46 % restants sont garantis par des assurances et rémunérés de manière fixe. Cette couverture permet d'amortir, du moins partiellement, les pertes subies durant les années boursières défavorables, malgré les fluctuations et les incertitudes. En 2022, nous avons donc obtenu un résultat des placements d'environ deux points de pourcentage supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le thème de la disparition des caisses de pensions nous a également occupés durant l'exercice 2022. Une évolution qui concerne en particulier les petites caisses propres aux entreprises. Ces dix dernières années, une caisse de pensions sur trois a été liquidée. Parallèlement, les institutions collectives gagnent en importance. Elles constituent la meilleure solution pour de nombreuses petites caisses de pensions. En effet, une taille importante est synonyme de stabilité et de sécurité. Les risques sont plus largement diversifiés et le poste des coûts pour la gestion de la caisse de pensions peut être réparti sur une base plus vaste. Notre caisse de pensions est donc affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Une solution qui s'est avérée résistante, même en 2022, qui a été une année difficile.

Parallèlement, la Caisse de pensions IMOREK a fusionné avec la Caisse de pensions Chaussures-Cuir pour former la Caisse de pensions Simulac au 1^{er} janvier 2023. Les deux œuvres de prévoyance sont ainsi parées pour l'avenir ; elles unissent leurs forces et exploitent au mieux les synergies.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, même durant cette année compliquée, ont veillé par leur travail engagé à la sécurité de nos assurés, même en cette période d'incertitudes et de turbulences. En un mot : vous pouvez compter sur notre caisse de pensions.

Jürg Depierraz

Caisse de pensions IMOREK
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	46 003 196.73	50 631 519.96
Liquidités	40.39	3 541.18
Créances et prêts	3 885 345.34	1 390 899.78
Titres	42 117 811.00	49 237 079.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	246 702.60	93 689.40
Actifs provenant de contrats d'assurance	39 696 114.00	41 279 225.00
Actifs	85 946 013.33	92 004 434.36

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	728 353.03	138 038.13
Prestations de libre passage et rentes	680 429.03	80 030.28
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	47 924.00	58 007.85
Compte de régularisation passif	15 984.38	7 584.30
Réserves de cotisations de l'employeur	752 247.05	581 853.95
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	752 247.05	581 853.95
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	77 127 321.65	74 939 339.25
Capitaux de prévoyance des actifs	23 734 403.65	23 864 680.25
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	7 315 005.00	4 181 189.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	39 696 114.00	41 279 225.00
Provisions techniques	6 381 799.00	5 614 245.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6 763 758.00	6 219 815.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	558 349.22	10 117 803.73
Situation en début de période	10 117 803.73	10 726 352.46
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–9 559 454.51	–608 548.73
Passifs	85 946 013.33	92 004 434.36

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	5 175 887.75	4 709 837.25
Cotisations des salariés	2 072 787.10	2 096 114.85
Cotisations des employeurs et des indépendants	2 100 312.55	2 129 138.95
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–275 201.45	–395 371.20
Primes uniques et versements supplémentaires	698 460.20	493 995.90
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	442 000.00	235 000.00
Subsides du fonds de garantie	137 529.35	150 958.75
Prestations d'entrée	1 530 582.41	2 373 087.83
Apports de libre passage	1 457 492.51	2 115 927.33
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	73 089.90	257 160.50
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	6 706 470.16	7 082 925.08
Prestations réglementaires	–6 882 018.45	–6 867 820.00
Rentes de vieillesse	–3 063 159.10	–2 917 513.40
Rentes de survivants	–277 709.50	–291 334.25
Rentes d'invalidité	–336 959.85	–393 039.35
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–3 109 964.00	–3 214 649.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–94 226.00	–51 284.00
Prestations de sortie	–3 128 906.10	–3 653 762.75
Prestations de libre passage en cas de sortie	–3 043 906.10	–3 634 045.75
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–85 000.00	–19 717.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–10 010 924.55	–10 521 582.75
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–3 937 891.95	–32 359 577.10
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	2 300 939.70	–22 512 732.60
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–3 133 816.00	–4 181 189.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–767 554.00	–4 681 528.00
Rémunération du capital épargne	–2 170 663.10	–1 144 498.70
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–166 798.55	160 371.20
Produits de prestations d'assurance	5 609 077.90	33 863 491.98
Prestations d'assurance	5 075 073.90	30 047 105.50
Part d'excédents provenant des assurances	534 004.00	3 816 386.48

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-935 953.80	-2 034 435.00
Produits de prestations d'assurance	-906 279.55	-801 387.65
– Prestations d'assurance	–	-466.10
– Part d'excédents provenant des assurances	-737 657.40	-657 148.70
– Primes pour frais de gestion brutes	-168 622.15	-143 772.85
Apports uniques aux assurances	–	-1 203 838.75
Cotisations au fonds de garantie	-29 674.25	-29 208.60
Résultat net de l'activité d'assurance	-2 569 222.24	-3 969 177.79
Résultat net des placements	-6 137 013.76	4 827 427.41
Résultat des liquidités	-2 150.41	-1 520.78
Résultat des créances et prêts	–	-95.47
Résultat des titres	-5 952 470.80	4 978 806.01
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-3 594.55	-3 322.35
Frais de gestion de fortune	-178 798.00	-146 440.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques		–
Autres produits	400.00	198.15
Produits de prestations fournies	400.00	–
Autres produits	–	198.15
Autres charges	–	-356.00
Frais de gestion	-309 675.51	-315 569.42
Administration générale	-282 226.73	-288 696.15
Frais de marketing et de publicité	-1 675.80	-5 365.32
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-25 022.98	-20 339.95
Autorités de surveillance	-750.00	-1 168.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-9 015 511.51	542 522.35
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-543 943.00	-1 151 071.08
Excédent de produits / charges	-9 559 454.51	-608 548.73

Forme juridique et but

La Caisse de pensions IMOREK est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

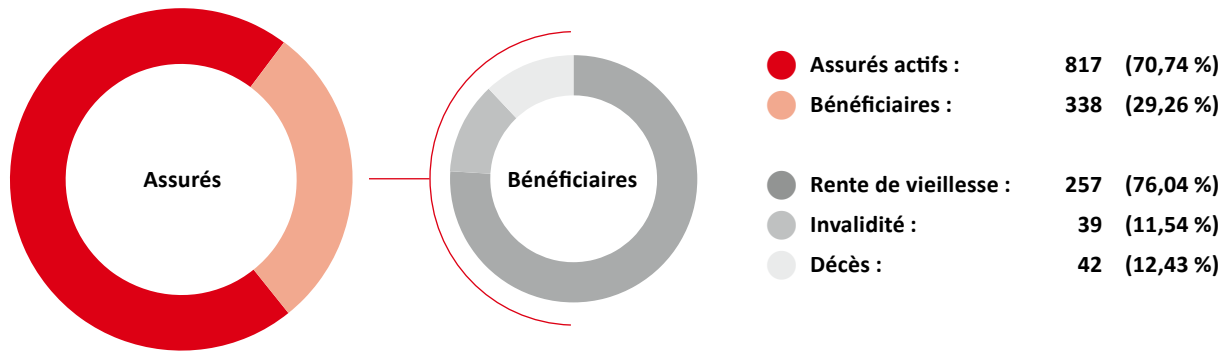
	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Depierraz Jürg	Président	Représentant des empl.	2020–2023
Roth Adrian	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2023
Dobler Barbara	Membre	Représentant des empl.	2020–2023
Minichiello Aurora	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
vacant	Membre	Représentant des empl.	2021–2023
vacant	Membre	Représentant des sal.	2021–2023

Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions IMOREK c/o Caisse AVS Simulac Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22
Téléphone	031 384 31 11
E-mail	pk@simulac.ch
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse AVS Simulac Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal : Marco Schmid
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires

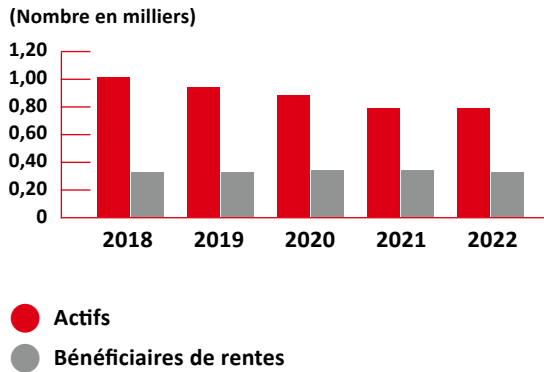


3,2
Assurés actifs, par rente de vieillesse

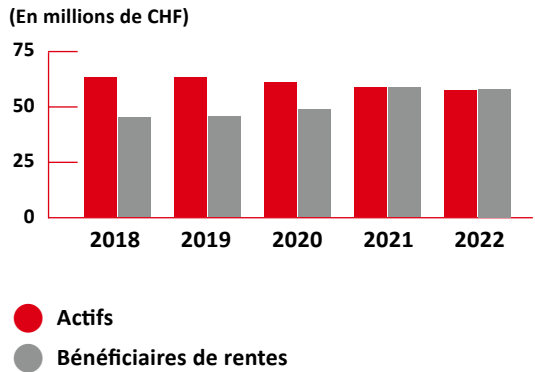
-6,22 %
Rendement net des placements

143
Entreprises

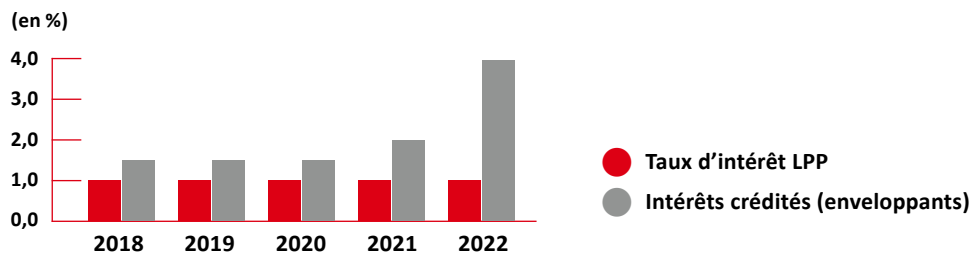
Structure actifs / bénéficiaires de rentes



Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes



Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 4,00 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

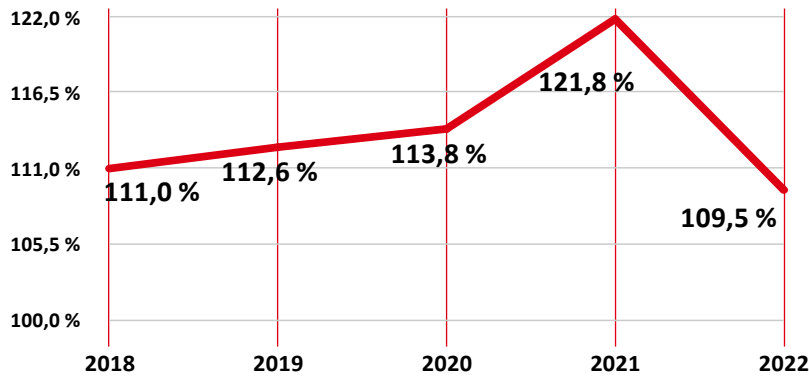
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 45 993 593

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 13 366 271



Degré de couverture au 31.12.



100 %

Réserve de fluctuation de valeurs cibles

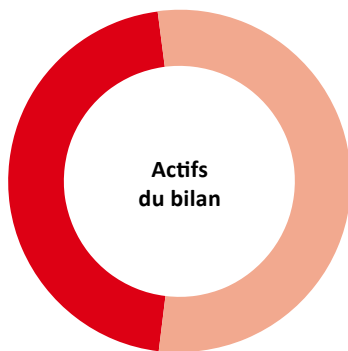
100 %

Transparence des coûts

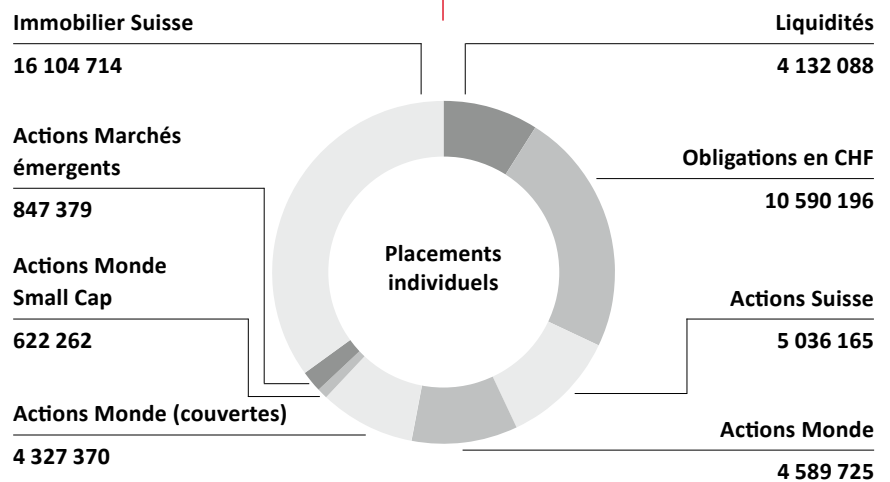
0,39 %

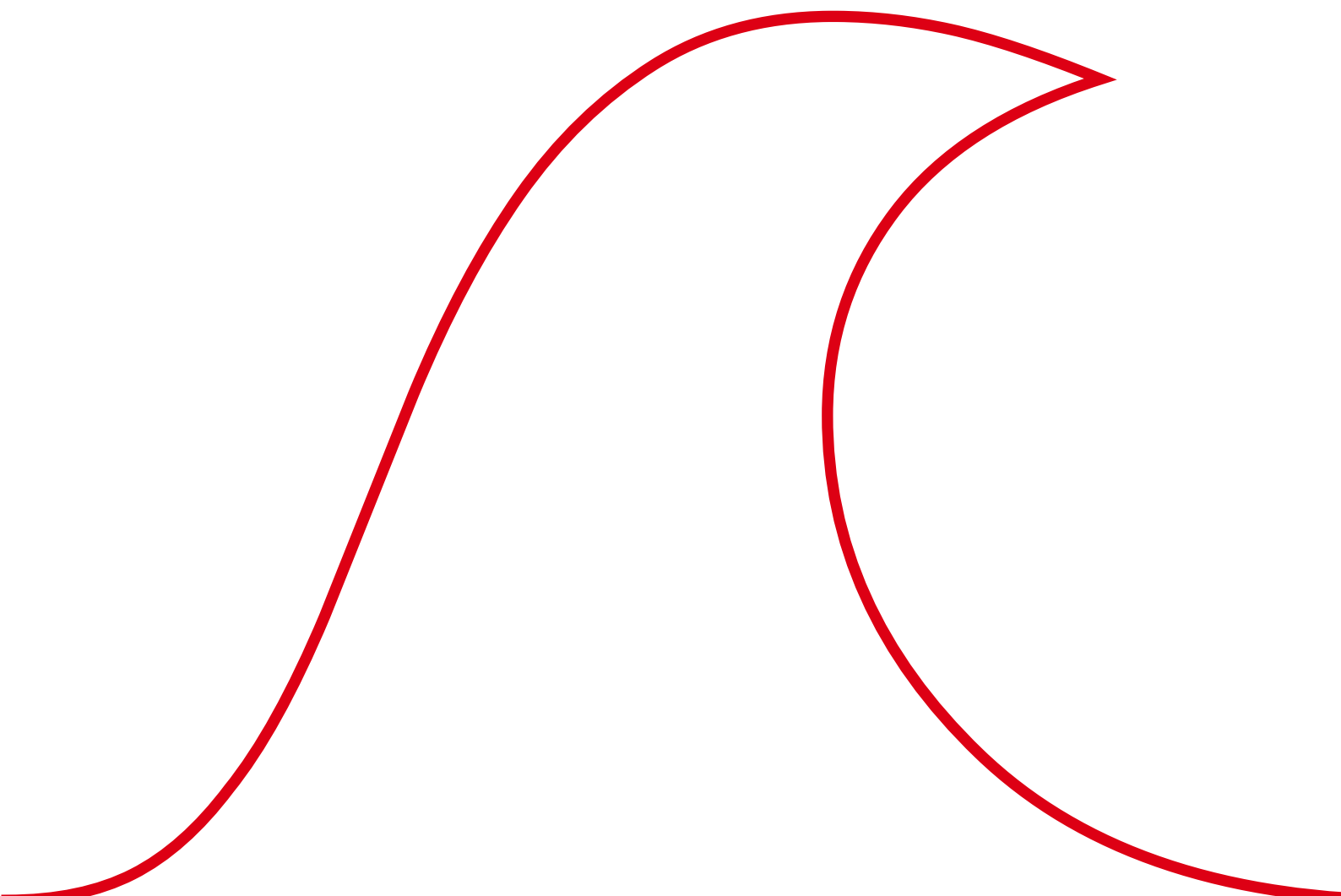
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 85 946 013



- Actifs provenant de contrats d'assurance (46,19 %) : 39 696 114
- Placements individuels (53,81 %) : 46 249 899





Caisse de pensions IMOREK

Wythenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22
031 340 31 11 | pk@simulac.ch
www.simulac.ch

